

## Compte rendu - Comité de suivi n°6

Salle Maurice Plantier, Communauté de Communes Lacq-Orthez

– Le 27 novembre 2025 –

### Introduction

#### Rappel du contexte

La concertation continue autour du projet E-CHO, encadrée par deux garantes nommées par la Commission Nationale du Débat Public, se déroule depuis l'été 2024. Cette phase d'information et de participation du public permet de maintenir les échanges autour du projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs comités de suivi thématiques ont été organisés.

Suite à un décalage du dépôt du projet en Préfecture, de nouvelles rencontres sont programmées en 2025 et en 2026 avec les membres du comité de suivi et le grand public.

Le présent compte rendu restitue les échanges du sixième comité de suivi qui s'est déroulé le jeudi 27 novembre 2025. Il avait pour thématique les enjeux socio-économiques autour du projet et a réuni 25 participants (ci-dessous) :

En termes de :

- **représentants associatifs** : l'AEPS Mourenx, l'ARSIL, le collectif Forêts Vivantes Pyrénées, la SEPANSO 64, la FNE, les Pyrénées re-belles, le CADE et les Shifters palois ;
- **représentants du monde socio-économique** : la CCI de Pau Béarn, Chemparc, la CGT 64 et Nouvelle-Aquitaine, la FIBNA, et le Port de Bayonne ;
- **établissements publics et organismes de recherche** : pas de représentant.
- **élus et représentants institutionnels du territoire** : les communes de Bézingrand, Mourenx, Noguères, Mont et Pardies, et la communauté de communes Lacq-Orthez.

Parmi les personnes présentes :

- Jean-Claude BERGÉ - AEPS Mourenx
- Daniel BIROU – Pardies
- Pierre BISCAY – Les Shifters Palois
- Solal BORDENAVE – Collectif Forêts Vivantes Pyrénées
- Jérôme CASSAING – CGT Nouvelle-Aquitaine
- Jacques CLAVÉ – Mont
- Joël DELAS - FIBNA
- Jacques DESCARGUES - CADE
- Claude ESCOFET – Pardies
- Patrick ETCHEGORRY – Pyrénées re-belles
- Olivier FAYOLA – Port de Bayonne
- Laurent GASSIE – CCI Pau-Béarn
- Jean GUILHAMELOU-SEMPE – ARSIL
- Robert HAGET – Pardies
- Benjamin LACROIX – CCI Pau-Béarn

- Firmin LARA - Noguères
- Patrice LAURENT – Communauté de communes Lacq-Orthez
- Michel LAURIO – Bésingrand
- Audrey LE-BARS – Chemparc 64
- Patrick MAUBOULÈS – France Nature Environnement
- Raymond MERONI - CGT 64
- Claire MEUNIER - France Nature Environnement
- Aude MINVIELLE - Bésingrand
- Henri PEPIN – SEPANSO 64
- Marc PRIGENT – CCI Pau Béarn
- Peppino TERPOLILLI – Collectif Forêts Vivantes Pyrénées
- Marc TRINQUIER – AEPS Mourenx

Pour l'animation et les présentations :

- Les garantes de la concertation continue : Marion THENET et Virginie ALLEZARD.
- Les équipes Elyse Energy : Mathieu HOYER et Mélanie SCHMID.
- Les équipes de la CCI : Laurent GASSIE et Benjamin LACROIX.
- Les équipes du cabinet d'Utopies : Arnaud FLORENTIN.
- L'équipe Neorama : Ophélie JOVELIN et Lola PANOUILLERE.

Un problème technique n'a pas permis d'enregistrer l'intégralité de la réunion. Ainsi, une partie du compte-rendu a été rédigée grâce aux prises de note des garantes de la CNDP et les compléments des différents intervenants.

## E-CHO : Les actualités du projet

**Mathieu HOYER, Elyse Energy**

### **Les partenariats en cours et les actions sur le territoire**

Elyse Energy est intervenu auprès de plusieurs instances pour présenter le projet et ses actualités :

- La conférence des maires de la CCLO pour représenter le projet et ses objectifs
- Un événement à Bordeaux autour de la filière aéronautique pour échanger sur la filière des Carburants d'Aviation Durable
- La Chambre des Commerces et de l'Industrie pour aborder les enjeux autour de l'emploi et de la formation
- La matinée de l'acceptabilité aux côtés d'Enedis et TBH2 Aquitaine pour partager les retours d'expérience de plusieurs porteurs de projets
- Le comité départemental biomasse lancé par la préfecture en présence de plusieurs instances et maîtres d'ouvrage sur la question de la biomasse agricole et de la biomasse forestière pour faciliter le partage d'informations et initier des actions collectives
- Un événement de démonstration avec EcoTransformation sur la valorisation des déchets de vignes (piquets et cèpes) pour montrer l'existence de cette filière et faire la promotion de son développement.

Elyse Energy poursuit les actions d'information et de communication sur l'ensemble du territoire afin de faire connaître le projet, partager ses actualités et travailler sur les retombées pour le territoire.

### **Le rappel du projet**

Elyse Energy souhaite réaliser un rappel du projet car la société constate de nombreuses incompréhensions.

E-CHO est une usine de production de carburants sans pétrole avec une capacité de production de 200 millions de litres par an à destination du transport maritime, aérien et routier. La production de e-biokérosène représente par exemple 25 % des besoins de la défense civile et militaire en France. Le projet a pour objectif de produire des carburants bas-carbone qui émettent au moins 70 % de moins de CO<sub>2</sub> que le carburant issu du pétrole et des énergies fossiles.

### **Les ressources**

La production de carburants bas-carbone nécessite principalement de l'électricité, qui représente trois quarts des besoins en ressource. Un raccordement au poste existant d'Os-Marsillon est nécessaire. Il alimente l'ensemble du bassin industriel. Il s'agit d'un des critères dans le choix du site d'implantation.

La deuxième principale ressource nécessaire au projet est la biomasse : 300 000 tonnes de biomasses sèches. Elyse Energy confirme la diversification de son plan d'approvisionnement en utilisant majoritairement du bois déchets et de la biomasse agricole. 17 fournisseurs, issus des trois filières (biomasse forestière, biomasse agricole, biomasse bois déchets) se sont engagés pour alimenter le projet. Plus de 130 % des besoins du projet sont sécurisés avec des majors de la filière mais également des PME.

Des études et des interrogations/remarques et inquiétudes soulevées lors de la concertation qui ont mené à des arbitrages notamment sur les technologies utilisées. Grâce ces analyses, les chiffres du projet ont régulièrement bougé. Les besoins en eau ont été réduits de 25 % par rapport aux chiffres donnés pendant la concertation préalable. 80 % de l'eau utilisée au sein du procédé sera réutilisée. Pour réduire au maximum les impacts, la station de pompage existante sera réutilisée. Elle est actuellement utilisée par Air Liquide pour pomper l'eau au niveau du barrage d'Artix. Le projet E-CHO consommera 3 millions m<sup>3</sup> par an et prélèvera 3,6 millions de m<sup>3</sup> par an, ce qui correspond à moins de 1 % du débit d'étiage du gave de Pau.

### **L'implantation du projet**

Le projet s'implante dans l'ancienne zone industrielle de Pardies-Noguères d'une surface totale de 216 hectares. La plateforme a été labellisée comme une plateforme industrielle clé en main. Le projet s'implantera sur 76 hectares pour l'ensemble des unités industrielles.

La relocalisation de l'unité de production de e-méthanol permet de ne pas transporter l'hydrogène par canalisation entre Mourenx et la plateforme IndusLacq. La production d'hydrogène se situe à Mourenx, à proximité immédiate de la production de e-biokérosène et e-méthanol (localisée à Pardies).

### **Le calendrier**

Le projet est dans une phase importante puisque la phase de pré-développement vient de s'achever. C'est une période pendant laquelle les études sont réalisées pour définir les contours du projet et prendre en compte les remarques des publics pour faire évoluer et progresser le projet. Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental a été déposé le 27 novembre (date du comité de suivi). L'instruction par les services de l'État va ainsi débiter. Ils poseront des questions et demanderont des compléments. Les études et les chiffres du projet bougeront également, en réponse aux demandes des services instructeurs.

À l'issue de la phase de questions / réponses avec les services instructeurs, le dossier sera jugé complet et Elyse Energy aura la capacité d'informer le public de manière plus complète

En parallèle, le maître d'ouvrage poursuit le travail pour préciser la phase chantier, la phase d'exploitation et traiter les enjeux commerciaux.

Les études et l'avancement du projet seront un prérequis pour la décision finale d'investissement d'Elyse Energy. Elle devrait être prise en 2027. Viendront ensuite la phase chantier et la mise en service à l'horizon 2030.

### **La concertation continue**

La concertation avec le public a démarré bien en amont du dépôt du dossier en préfecture, il y a environ 2 ans. Le projet est aujourd'hui en phase de concertation continue. Depuis, de nombreuses rencontres ont été organisées : 5 réunions publiques, 5 comités de suivi et 7 ateliers.

Cette étape s'achèvera la veille de l'enquête publique qui devrait s'organiser en septembre 2026. Il s'agit d'un calendrier prévisionnel car la durée d'instruction ne dépend pas d'Elyse Energy mais des services de l'État en charge de l'instruction. Le maître d'ouvrage ne peut pas s'engager sur un calendrier précis à ce stade pour les rencontres à venir.

Néanmoins, plusieurs rencontres sont prévues :

- Un forum public à l'issue de la phase de questions / réponses avec les services de l'État pour communiquer une information complète au public (horizon mars, date à préciser ultérieurement)
- Un comité de suivi sur la logistique (printemps 2026)
- Une réunion publique en amont de l'enquête publique pour répondre aux dernières questions.

## **Temps d'échanges n°1**



***Question de l'association Pyrénées Rebelles : « Je voulais revenir sur la présentation. À un moment donné, sur les actualités où on voit la production et les besoins. Je ne sais pas si on peut le revoir. De mémoire, au moment de la concertation préalable, il devait y avoir une production de vapeur verte de 436 000 tonnes. Est-ce que c'est toujours le cas ? Est-ce que c'est évaporé, du coup ? Et après, une autre question aussi, c'est par rapport aux 17 fournisseurs engagés. Je voulais savoir s'il existait des contrats, si vous aviez des engagements écrits, signés, sur des volumes, des tonnages, des provenances, etc. Est-ce que ce sera disponible au moment de l'enquête publique ? »***

**Réponse de Elyse Energy :** Le projet a majoritairement besoin d'eau pour refroidir les équipements industriels. Il s'agit du premier poste de consommation en eau. Une partie de l'eau se transforme en vapeur verte et nous pourrions la réutiliser directement dans notre procédé. Une partie de la vapeur produite sera utilisée pour produire de l'électricité et réduire notre consommation. Une partie de la

production de vapeur verte sera disponible pour décarboner les industriels existants ou les collectivités.

17 fournisseurs, issus des trois filières de biomasse, ont signé des pré-contrats. Ils couvrent 130 % de notre besoin soit environ 430 000 – 450 000 tonnes de biomasse sèche disponible pour un besoin de 300 000 tonnes par an. Ces documents sont fournis au service de l'État qui devront s'assurer de la disponibilité de la ressource. Ces documents sont confidentiels mais une partie pourra être rendue publique dans le cadre de l'enquête publique.

***Question des Shifters : « Donc toujours à propos de l'approvisionnement en bois. Donc manifestement, vous avez une certaine vision actualisée de tout ce plan d'approvisionnement en bois avec la répartition entre déchets agricoles, bois déchets, etc. On avait aussi entendu parler il y a quelques mois d'une phase transitoire pour permettre la structuration des filières qui n'existent pas forcément par ailleurs. Donc, je ne vois pas d'obstacle à ce que vous transmettiez officiellement votre version du plan d'approvisionnement, y compris son évolution, sa phase temporaire et sa phase définitive. Je vous ai posé la question, j'ai eu une réponse qui n'en est pas une, donc j'aimerais bien savoir pourquoi. Je veux des valeurs chiffrées, des pourcentages, des tonnages. »***

Réponse de Elyse Energy : Je vais reprendre la réponse qui vous a été formulé. On a démarré le projet avec une phase transitoire et une volonté de diversification comme le montre les bocaux présents dans la réunion issus du démonstrateur. Les bocaux contiennent les produits suivants : miscanthus, bois déchiqueté, grignon d'olives, vigne, biomasse torréfiée et enfin le e-biokérosène. Dès le lancement du projet, nous étions conscients de l'importance d'utiliser la biomasse agricole. La première proposition consistait à utiliser davantage de biomasse forestière au lancement de l'usine. Nous avons entendu les réticences et les craintes et nous avons travaillé pour renforcer la diversification dès le lancement de l'usine. Nous avons également introduit l'importation dans notre plan d'approvisionnement afin de laisser le temps aux filières de se structurer mais aussi pour moduler notre approvisionnement en cas de crise. La biomasse forestière représente désormais environ 100 000 tonnes par an. 80 % de notre approvisionnement proviendra d'un périmètre régional (rayon de 400 km maximum) et 20 % proviendront des importations. Nous poursuivons le travail et attendons les retours des services de l'État. Des données complémentaires pourront être transmises pendant le forum public.

***Question du collectif Forêts Vivantes Pyrénées : « Pour compléter, il y avait à la base cette non-diversification qui devient ensuite trois filières. Donc là, vous considérez qu'avec ce que vous avez obtenu comme précontrats, vous assurez le démarrage. Vous nous certifiez que vous utiliserez 100 000 tonnes de biomasse forestière dès le démarrage de l'usine. Est-ce que c'est une valeur fixée dans le DDAE ? »***

Réponse de Elyse Energy : Nous n'allons pas prendre un engagement que nous ne pourrions pas tenir. Nous présentons le projet comme un outil de régulation. L'objectif est de mobiliser en majorité du bois déchets et du bois agricoles. Si nous voulons assurer une flexibilité, il faut prévoir une certaine souplesse. Ainsi nous avons déposé avec une valeur cible (100 000 tonnes) et un bornage minimal et maximal pour s'ajuster. Par exemple, si nous voulons utiliser 120 000 tonnes de biomasse agricoles, nous devons le prévoir. Nous avons, cinq ans avant la mise en service prévue, nous avons trouvé des fournisseurs qui répondent à 130 % de notre besoin en biomasse.

***Question du collectif Forêts Vivantes Pyrénées : « Vous demandez dans le DDAE la possibilité d'utiliser 100 % de bois forestiers parce qu'on a fini d'arracher les vignes un peu partout, et parce qu'au final, vous n'avez plus les mêmes productions, les mêmes disponibilités, ou j'ai mal compris ce que vous venez de dire. »***

Réponse de Elyse Energy : La flexibilité, ce ne sera jamais à 100 %. Nous allons réaliser un bornage autour de quelques dizaines de pourcents, par exemple, à plus ou moins 20 %. Il s'agirait du maximum légal pour le projet. Pour rappel, 80 % seraient approvisionnées dans un rayon de 400 km autour du projet. Les 20 % restants proviendront de l'importation.

**Question du collectif Forêts Vivantes Pyrénées : « À un moment, vous avez dit 400 000 tonnes de matière sèche. Est-ce qu'il y a un gap ? »**

Réponse de Elyse Energy : Nous avons sécurisé un approvisionnement supérieur à notre besoin de 300 000 tonnes par an. 130 % de notre besoin est sécurisé. Il s'agit d'un volume pré-contractualisé dans lequel nous utiliserons, *in fine*, 300 000 tonnes par an.

**Question du collectif Forêts Vivantes Pyrénées : « Alors moi, je reviens sur l'eau, parce que l'eau, ça a fondu. On est passé de 8 millions de mètres cubes à maintenant 3, alors que dans un document précédent, c'était 3,6. Qu'en est-il ? »**

Réponse de Elyse Energy : Pendant la concertation préalable nous vous avons donné le chiffre de 8 millions de m<sup>3</sup> prélevés par an. Le prélèvement est aujourd'hui à 3.6 millions de m<sup>3</sup> et nous consommons 3 millions de m<sup>3</sup> sur les 3,6 prélevés.

**Question de la FNE : « Vous parlez du nouvel or vert du Béarn : le Miscanthus. Cela va représenter combien d'hectares de Miscanthus ? »**

Réponse de Elyse Energy : Il s'agit d'une opportunité pour les agriculteurs pour avoir un complément de revenu. Nous n'allons pas racheter du maïs mais le miscanthus et d'autres espèces sont des possibilités. Le process est capable d'utiliser différentes typologies de biomasse. Le volume potentiel dans le Béarn est très important : plusieurs dizaines de milliers d'hectares qui ne sont pas cultivées. Il y a donc un véritable enjeu à structurer les filières. Nous ne visons pas non plus 100 000 tonnes de miscanthus ou de vigne. Parmi les 100 000 tonnes de biomasse agricole il y aura du miscanthus mais aussi de la vigne et d'autres variétés.

**Remarque de la FNE : « Dans votre plan d'approvisionnement, sur les contrats que vous avez signés, et que vous allez nous communiquer, il n'y a pas de miscanthus. »**

Réponse de Elyse Energy : S'il y en a, c'est en faible volume car il s'agit d'une culture faiblement plantée dont la filière est en cours de construction.

**Question de la CGT : « Si on plante la nouvelle herbe à la place du maïs, il va manquer des rafles pour le projet Nacre. Deux questions. La première, c'est est-ce que vous produisez votre propre vapeur ? Qu'est-ce que vous recevez de la SOBEGI ? Ça, c'est ma première question. Si j'ai bien compris, vous nous dites aujourd'hui que la biomasse agricole devient majoritaire, et du coup, le surplus que vous aviez prévu au départ de biomasse forestière est remplacé par l'import de bois. Là maintenant, si l'on comprend bien, c'est la biomasse agricole qui pourrait suffire et la biomasse importée ne serait qu'un appoint. C'est bien ça ? »**

Réponse de Elyse Energy : Nous n'avons pas de vapeur de la SOBEGI car nous serons excédentaires. La majorité de notre approvisionnement est issu de la biomasse agricole et du bois déchet, comme les tables sur lesquelles nous sommes et qui lorsqu'elles arrivent en fin de vie sont ensuite envoyées en traitement en Espagne.

**Remarque de Pyrénées Rebelles : « Ça part en Espagne, mais c'est recyclé. Globalement, la France, elle exporte des bois de déchets. 96 % c'est recyclé, donc ce n'est pas brûlé comme vous voulez le faire. Et quand bien même ça part à l'export. La réalité aussi, quand vous parlez de ce type de bois, ce bois qui est peint, qui est brûlé, la réalité, c'est que, je ne sais pas moi qui l'invente, c'est l'étude de référence du CDN et de l'ADEME qui explique qu'en pyrogazéification, ce type de bois de classe B n'a pas été qualifié pour le procédé de pyrogazéification de la CCRIT, sachant que c'est la majorité de la biomasse déchets qui est disponible.**

**Le bois déchets de classe A qui est qualifié pour votre projet est largement déjà recyclé. Nos disponibilités sont rares. Donc, en fait, vous parlez de bois déchets. On ne sait pas duquel vous parlez. Voilà, vous parlez d'importation. »**

Réponse de Elyse Energy : Tous les ans, il y a 500 000 tonnes de bois déchets en provenance de la Région qui sont traités à l'étranger. Parfois ils sont brûlés et parfois ils partent en cimenterie. Nous

avons des offres de fournisseurs pour réaliser 100 000 tonnes par an. Je n'ai pas la référence sur les classifications mais je suis preneur de la documentation en question.

**Question de la Fédération des industries du bois à Nouvelle-Aquitaine :** « *On va essayer de rester un petit peu factuel. Les présentations de toutes les ressources qui ont été présentées il y a quelques temps ici, avec des remarques qui ont été faites par beaucoup de personnes, il y a beaucoup de réserves. On a une présentation de volume, mais sans avoir mis les consommations réelles aujourd'hui. Donc, cette première question, est-ce que cette étude, elle a progressé ? Est-ce que vous l'avez améliorée pour qu'on puisse apporter quelques garanties ? Parce que clairement, nous, la Fédération du bois, on a mis beaucoup de réserve sur ce type de projet. Deuxièmement, dans ce qu'on avait indiqué il y a quelques temps, c'était un risque nématode sur le massif landais qui se confirme. Donc clairement, aujourd'hui, l'administration a pris le relais. On a mis sous cloche toute la zone de Seignosse, la zone infestée des 500 mètres et une zone tampon de 1 km. Donc on attend les prochains résultats. On est persuadé qu'aujourd'hui, le nématode est rentré sur le massif. Donc on va avoir une situation de crise à gérer pendant plusieurs années sur le massif, avec potentiellement un risque majeur, c'est de mettre l'ensemble du massif sous cloche. Et qui pourrait avoir des répercussions sur toutes les industries proches de la zone, qui viennent s'alimenter aujourd'hui sur le massif landais. Voilà, donc ce risque-là, il est présent malheureusement aujourd'hui. Le Portugal a un nématode depuis 1999. 26 ans après, ils sont toujours en lutte contre le nématode avec un massif résineux qui n'existe quasiment plus au Portugal. Donc, c'est un risque majeur, il faut en tenir compte dans votre approche, parce qu'aujourd'hui, toute l'industrie du massif est fortement touchée par ce contexte. On a vécu déjà trois grosses crises sur le massif, deux tempêtes, 99-2009 et les incendies en 2022, la filière est toujours là. Après, sur le tiers que vous annoncez, les bois déchets et les autres types de bois, je ne sais pas si vous connaissez ces produits, il y a quand même une part de produits agricoles, notamment les ceps de vigne, on a déjà étudié ce genre de choses, c'est quand même des produits avec beaucoup de métaux lourds, il faut le savoir, on l'a étudié déjà en combustion, on ne peut pas les passer en combustion. Et après, tous les broyats que vous évoquez, c'est quand même des produits avec beaucoup de pollution. Alors même si derrière, vous mettez tout ce qu'il faut pour traiter, c'est un risque par rapport à ces produits-là. Et si demain, vous n'arrivez pas à produire avec ces produits à risque, comment vous allez faire ? Quelle est votre solution ? »*

**Réponse de Elyse Energy :** Pouvez-vous dire, avec votre œil d'expert, qu'un projet qui cherche à se diversifier va justement dans le sens d'une vigilance extrême par rapport aux aléas climatiques et aux aléas sanitaires ? Ce sont les services de l'État qui garantiront la faisabilité, l'effort a notamment été salué par la FIBNA.

**Remarque de la Fédération des industries du bois à Nouvelle-Aquitaine :** « *On a bien vu que, par le passé, les services de l'État ont accordé des projets avec des plans d'approvisionnement, et qu'au bout de quelques années, les plans d'approvisionnement ne sont plus ce qu'ils sont. Ils avaient été validés par les services de l'État. Pourquoi ? Parce que techniquement, ils n'arrivaient pas à passer ces produits-là. »*

**Réponse de Elyse Energy :** Nous entendons qu'il s'agit d'une défiance vis-à-vis des services de l'État. Nous ne voulons pas prendre des engagements intenables. C'est pour cela que la quantité de biomasse est bornée avec un minimum et un maximum. Nous n'aurons pas d'investisseurs s'il y a un doute sur notre capacité à faire fonctionner l'usine.

**Remarque de la Fédération des industries du bois à Nouvelle-Aquitaine :** « *On a vu historiquement beaucoup de projets démarrés en France et qui ont fortement évolué au fil du temps et en fonction des aléas. On peut aussi faire plein de projets aujourd'hui qui ont été mis sur le papier et qu'au final, on n'en est plus là aujourd'hui. Si demain, vous n'arrivez pas à produire avec du bois de récupération, avec du bois agricole, forcément, les autres 400 000 tonnes, vous allez vous reporter sur les bois de forêt. »*

**Question des Shifters palois : « Sur le plan d'approvisionnement : pour la partie déchets agricoles, j'aimerais avoir la distinction entre les déchets qui sont à cycle de renouvellement annuel et ceux qui ne le sont pas, comme les ceps de vignes. »**

Réponse de Elyse Energy : La réponse n'est pas connue à ce stade mais pourra être transmise.

Éléments de réponse rajoutés dans le compte-rendu :

100% de la biomasse utilisée sera par définition renouvelable et respectera les critères de durabilité prévus par la réglementation européenne (RED II / RED III), garantissant la protection des sols, la non-conversion de terres sensibles et la conformité des impacts carbone. Les principaux types de biomasses fléchés sont les suivants :

- Bois d'arrachage de vignes ou d'arboriculture
- Bois d'entretien de haies
- Cultures pérennes : miscanthus, mammoetgras, switchgrass, bambou ;
- CIVE ;
- Résidus de cultures : pailles, tiges ;
- Déchets agroalimentaires : marc de raisin, margines d'olive, coques de noix
- Bois de cultures sylvicoles agricoles : acacia, saule

**Remarque de la Sepanso : « Mais il faut être conscient que c'est limité en France et vous pouvez bénéficier de la certification européenne uniquement si vous utilisez des produits où il y a la possibilité d'un renouvellement. Et le renouvellement avec la vigne n'est pas suffisant. Disons que l'exonération de comptabilité du CO<sub>2</sub> qui est émis lors de la combustion ou de l'utilisation du carburant, de même que les personnes qui utilisent le bois pour les chaudières sont exonérées de contraintes liées au CO<sub>2</sub> qui est émis, ça veut dire qu'on n'en tient pas compte. Mais la condition pour ceci existe, si vous regardez bien la réglementation, c'est qu'il y a une possibilité de renouvellement. Or, avec les pieds de vigne, ça va être très difficile. Ça ne peut marcher que pendant peu de temps, puisque vous n'allez pas arracher toutes les vignes de France. Alors que vous avez besoin d'un flux continu pendant 25 ans de bois. Et vous ne pourrez pas vous contenter du pied de vigne, c'est évident. Donc, vous avez besoin, en définitive, de forêt. Et vous avez besoin, évidemment, aussi de déchets, de sous-produits des voies d'industrie, mais vous ne pouvez pas épuiser complètement les pieds de vigne, d'autant plus qu'ils ne pourront pas vous permettre de bénéficier de l'exonération. »**

Réponse d'Elyse Energy : Nous n'allons pas faire 100 % de l'approvisionnement avec des pieds de vigne. Nous précisons que nous parlons de ceux qui sont arrachés tous les ans dans des cycles de renouvellement régulier, hors cycles d'arrachage exceptionnels. L'étude de gisement montre qu'entre 40 et 50 000 tonnes sont arrachées tous les ans dans le cadre d'un cycle naturel. Le procédé est capable de les utiliser alors qu'il n'y a pas d'exutoire aujourd'hui. Nous souhaitons créer une filière de collecte et des fournisseurs s'engagent à nous approvisionner.

**Question du collectif Forêts Vivantes Pyrénées : « La limite, là, ça devient presque un peu une sorte d'argument d'autorité d'un côté ou de l'autre. D'un côté, je peux interroger la FIBNA pour savoir à quoi ressemble la disponibilité en bois dans le massif de la région. Donc, monsieur l'a très bien résumé : il n'y a aucune marge de sécurité, la ressource disponible d'ici 2036 suffira tout juste à répondre à la demande des entreprises. De l'autre côté, la filière, elle fait 58 900 emplois en Nouvelle-Aquitaine. Donc la question sur la ressource, c'est de savoir est-ce qu'on fait confiance à la FIBNA et à 58 900 emplois, ou est-ce qu'on fait confiance à une PME lyonnaise qui propose un millier d'emplois. Le deuxième point où vous nous dites faites-nous confiance depuis le début, c'est sur la question de votre procédé industriel. La question pour les élus est de savoir à qui on fait confiance. On nous a dit, au dernier comité de suivi, que l'on faisait de la désinformation. La dernière fois, on nous a dit qu'on avait tort de répéter que Patrick Pouyanné trouvait que le projet ne pouvait pas fonctionner. Donc je voudrais vous citer Patrick Pouyanné face au Sénat, dans le cadre d'une mission d'information sur les biocarburants, en 2023. C'est une info qui est publique. On a des articles là. Vous pouvez les lire**

***autant que vous voulez : 'Sur Dunkerque, on a développé un projet BioTFuel avec Avril et d'autres qui consistait à prendre des déchets de vignes, de forêt, pour les transformer en fuels synthétiques. On a fait le pilote, mais pour passer à 100 000 barils par jour, on m'a dit qu'il faut ramasser tous les déchets de vignes de la moitié nord au-dessus de Paris. Mais comment va-t-on faire ? On ne va pas mettre une noria de camion sur les routes. On se heurte à un problème de densité. On a mis beaucoup d'argent avec Shell et les autres, donc pas des petits acteurs, mais on arrive sur des filières de biotechnologie. Cela marche en labo, cela marche en pilote, mais cela ne marche pas à l'échelle industrielle.' Ça, c'est 2023. Donc la question clé, au fond, que vous nous dites, en qui devons-nous croire : Patrick Pouyanné PDG de TotalEnergies, ou à vous, une PME lyonnaise qui a moins de 5 ans d'existence et qui n'a, à date, aucune expérience opérationnelle, ni dans l'hydrogène, ni dans la biomasse. »***

Réponse de Elyse Energy : Nous ne commenterons pas les propos d'une entreprise pétrolière mondiale. Nous ne parlons justement pas de confiance, nous vous demandons de regarder les preuves et d'être jugés sur pièce. Nous imaginons bien le niveau de confiance que vous nous accordez : une PME lyonnaise de 5 ans qui compte 30 collaborateurs à Pau. Nous ne souhaitons pas susciter la confiance seuls, nous nous entourons de partenaires solides pour concevoir ce projet. Plus de 40 partenaires travaillent avec nous. Vous pourrez, pendant l'enquête publique, vous basez sur les preuves que nous fournirons dans le cadre du dossier.

***Question de l'AEPS : « Donc ma question, en pleine période de tension hydrique, s'il y a une restriction sur le prélèvement de l'eau, il y aura forcément un conflit d'usage entre vous et les agriculteurs qui cultivent du maïs sur le prélèvement de la quantité de l'eau. Donc question, arrêtez-vous de produire pendant cette période ? On voit bien les effets du changement climatique sur l'étiage du gave de Pau. »***

Réponse de Elyse Energy : Généralement, en situation de crise, c'est le préfet qui donne des injonctions, soit de réduction, soit d'arrêt. Pour rappel, notre consommation est 12 fois moins importante que la CELANESE, 6 fois moins importante de Yara et représente 1 % du Gave de Pau en période de sécheresse. Nous pourrions ajuster la consommation d'eau en période de crise si nécessaire grâce aux technologies utilisées.

***Remarque de Pyrénées Rebelles : « Je vais remonter un point juridique quand vous dites que c'est le préfet qui décidera. Je pense que vous êtes bien au courant que la loi dit que les usines qui produisent des énergies ne sont pas soumises à des restrictions en cas de période de manque d'eau. »***

Réponse de Elyse Energy : Nous n'avons pas connaissance de cette exemption pour le projet qui s'applique de notre connaissance aux sites de production électriques, mais sommes preneurs de la référence évoquée.

## Les enjeux socio-économiques

Laurent GASSIE et Benjamin LACROIX, CCI  
Arnaud FLORENTIN, Utopies

### Le cadre de l'étude

La CCI a réalisé une étude sur les enjeux socio-économiques potentiels du projet E-CHO, à la demande d'Elyse Energy, en partenariat avec le cabinet Utopies.

Le territoire a toujours su prendre les virages industriels avant les autres en faisant preuve d'innovation et d'attractivité auprès des industriels. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet E-CHO, considéré

comme un projet industriel et un projet de territoire. Il repose sur deux enjeux majeurs : la transition énergétique et la souveraineté industrielle et il évolue dans un débat très sensible.

L'étude a pour objectifs de :

- Apporter des données factuelles sur les enjeux du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, le périmètre choisi pour l'étude.
- Permettre à chacun (élus, entreprises, acteurs institutionnels) de s'appuyer sur une analyse structurée et territorialisée, des acteurs territoriaux et transfrontaliers ont été interrogés
- Donner un maximum de visibilité sur les enjeux du projet

La méthode repose sur la mesure objective des informations et l'écoute du territoire. L'outil LocalFootPrint a été utilisé par le cabinet Utopies. Il s'agit d'une méthodologie reconnue qui permet de projeter les effets économiques ainsi que les dynamiques de compétitivité, d'attractivité et d'écologie industrielle. 23 entretiens individuels ont été menés entre mai et juillet 2025 auprès de leaders d'opinion et des focus groupes avec des dirigeants de TPE et PME du bassin industriel ont été réalisés. 83 questionnaires ont également été envoyés pour avoir des données quantitatives.

### **Zoom sur l'outil LocalFootPrint**

L'outil utilisé a été déployé pour de nombreux clients : petites entreprises, ONG, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, etc. Il a été audité à de nombreuses reprises par des entreprises comme Ernst & Young et KPMG.

La marge d'erreur de cet outil est assez faible. Sa grande force est sa capacité à comprendre le fonctionnement d'une économie locale et d'être capable de comprendre comment une entreprise, à travers les flux économiques, dynamise l'économie du territoire.

### **Les résultats sur la dynamique locale**

Pour de nombreux acteurs interrogés, le projet semble en phase avec les enjeux de notre époque puisqu'il évolue dans un contexte où l'urgence de la transition écologique s'impose. Il répond à l'enjeu de transition énergétique et à celui de souveraineté économique pour réduire la dépendance aux énergies fossiles importées.

Les impacts ont été mesurés à l'échelle du bassin industriel de Lacq. La moitié de l'économie locale du territoire présente un intérêt opérationnel stratégique direct pour le projet E-CHO : la chimie, les matériaux, la logistique, l'énergie, les services aux entreprises, etc. Il existe une complémentarité et des synergies entre ces typologies d'entreprise et E-CHO. Cela représente environ 50 % de l'emploi. Le territoire a la capacité des emplois à accueillir, soutenir et impliquer les dynamiques industrielles. Il y a une diversification économique qui donne une résilience et une compétitivité au territoire.

Le projet E-CHO générera, quant à lui, de nombreuses typologies d'emplois et de compétences : gestion logistique, maintenance, services de contrôle et de qualité, ingénierie et R&D. Il permettra ainsi d'implanter plusieurs secteurs d'activités sur le territoire pour en faire un vrai bassin d'écologie industrielle en France. Cette écologie industrielle peut être renforcée à l'échelle du territoire avec, par exemple, la mutualisation d'infrastructures, des savoir-faire et des produits.

Le territoire a un patrimoine productif sur le territoire et attire naturellement les entreprises. Le projet E-CHO pourra faciliter l'implantation d'un certain nombre d'entreprises sur le territoire car elles joueront un rôle clé pour le projet.

Un calcul a été réalisé pour définir la probabilité d'implantation des secteurs sous-représentés sur le territoire actuellement. Cette vision est partagée par les dirigeants des entreprises interrogés par questionnaire : 94 % pensent que le projet inciterait de nouveaux acteurs à s'implanter : 76 % imaginent des entreprises dans l'énergie et l'industrie et 54 % dans le transport.

Il y a un premier effet sur la captation d'entreprises extérieures et un second sur le tissu économique existant. L'implantation d'un tel complexe industriel générera des externalités et des effets qui vont avoir une influence sur les entreprises qui sont à proximité immédiate. E-CHO peut stimuler cette dynamique partenariale potentiellement porteuse de valeur pour différents secteurs.

### Les résultats sur l'emploi

A l'horizon 2030, le projet pourrait soutenir 1500 emplois en phase d'exploitation :

- 200 emplois directs
- 200 à 250 emplois indirects
- 75 emplois liés à la préservation d'entreprises fragilisées
- 335 emplois soutenus par des gains de compétitivité
- 640 emplois liés à l'attractivité : des emplois qui n'existent pas sur le territoire aujourd'hui comme des ressources humaines, des services aux entreprises, etc.

Il y a un potentiel de soutien à l'emploi sur le bassin de Lacq sur différents secteurs :

- 650 emplois dans l'industrie,
- 180 dans les transports d'entreposage,
- 120 emplois dans les services administratifs et soutiens,
- 94 emplois dans l'université scientifique technique,
- 47 dans l'informatique, un secteur qui mérite de se développer sur le territoire.

Il y a également un impact résiduel lié à la croissance démographique induite. 300 emplois à dominante résidentielle pourraient être créés.

### Conclusions de l'étude

L'enquête quantitative révèle que le projet est largement soutenu par les dirigeants interrogés : 96 % de soutien. De fortes attentes sont également exprimées pour bénéficier de retombées concrètes notamment par la sous-traitance. Une anticipation est demandée par les acteurs interrogés car ils ont besoin d'anticiper et de s'adapter pour se positionner à temps sur le marché généré par le projet. 29 % des dirigeants interrogés n'avaient pas entendu parler du projet E-CHO. Il y a un enjeu à renforcer la communication sur le territoire par la société et les acteurs du territoire. Une visibilité de l'ensemble des enjeux du projet est nécessaire pour permettre une structuration des filières et une préparation du territoire à l'arrivée de ce projet. Il est également nécessaire de travailler en amont les sujets liés à la formation pour trouver demain les futurs salariés de l'usine.

## Temps d'échanges n°2

**Question de l'AEPS de Mourenx : « Vous avez réussi à faire un document à la gloire d'E-CHO. Bien évidemment, sans par contre, là où je tiens vraiment à vous féliciter, c'est que vous avez réussi à faire ce document sans utiliser le mot tarte à la crème de culture du risque. Je m'attendais à voir le terme la culture du risque, ici on a la culture du risque, mais par contre il y a une chose sur l'impact social. A un moment donné sur trois usines qui vont avoir un impact sur les populations, et qui vont avoir un impact en cas d'incident. En cas d'incident, quel va être aujourd'hui l'impact sur les populations ? Et là, ça n'apparaît pas. Là, on est dans le pays des Bisounours. Tout marche bien. Il n'y a aucun**

**problème. On a 2 000 emplois. On a 2 000 emplois.**

**On sait très bien ce que c'est que l'emploi industriel. Dans les arrêtés préfectoraux, on annonce 600 emplois et en réalité, à la fin, il n'y en a plus que 75 ou 70. On le vit tous les jours dans toutes les industries. Donc c'est une réalité. Donc comprenez que les chiffres que vous avancez de 1 500 emplois, on peut vraiment les croire, mais il faut vraiment qu'on ait la foi. »**

Réponse de la CCI : Sur la partie des inquiétudes que vous mentionnez, c'est évidemment quelque chose qui n'est pas ressorti, sinon on le présenterait.

**Question de l'AEPS de Mourenx : « Ça me paraît tout à fait logique. Si vous avez la typologie du bassin, là aussi, il va y avoir 99 % des dirigeants d'entreprises que vous avez interrogés qui habitent à plus de 30 km du bassin... Donc effectivement, les risques créés par l'entreprise ne posaient pas trop de problèmes pour eux. Et par contre, sur les emplois que vous annoncez, rassurez-moi, ce sont des équivalents en temps. Pas un emploi à 20 heures par semaine. »**

Réponse de Utopies : Ce sont des emplois à temps plein et ce sont des emplois liés à 100 % au projet. Il ne faut surtout pas avoir un raisonnement linéaire. Si on divise le site par deux, on ne va pas diviser ses emplois par deux. Ce qui est important, c'est de voir l'influence de ce site sur le territoire. Par exemple, l'implantation d'un dentiste permet de soutenir 9 emplois. Il y a des effets qui permettent de stimuler, de développer de la compétitivité, de la créativité. Il faut distinguer les impacts sur les emplois directs, les emplois indirects et les emplois induits. Les impacts sur la compétitivité et sur l'attractivité sont liés à la nature et à l'influence du projet. Si l'étude est réalisée pour un autre projet industriel, sur le même territoire, les territoires seront différents. Des synergies sont possibles entre ce site et le reste du territoire. Il est nécessaire de mettre en place des projets d'écologie industrielle.

**Question de l'AEPS de Mourenx : « Juste une dernière question. Effectivement, vous nous dites qu'il faut qu'E-CHO s'installe à Lacq. On comprend bien le but du document, c'est qu'effectivement, il faut qu'il s'installe. Mais par contre, est-ce que vous auriez un document dans vos différentes études où vous avez dit qu'il ne fallait pas qu'un industriel s'installe ? Vous devez avoir ça. À partir du moment où vous faites une étude objective, vous pouvez être amené à un moment donné à dire, non, non, cet industriel, il ne faut pas qu'il s'installe sur le site. Donc, est-ce que vous en avez ? Et est-ce que vous pourriez nous donner ces documents-là ? »**

Réponse de la CCI : La présentation ne se base pas sur l'avis de la CCI mais sur l'avis des acteurs interrogés.

Réponse de Utopies : Nous effectuons un travail d'objectivité sur ce territoire. Ce n'est pas une proposition commerciale. Il s'agit d'une étude, une expertise économique. Nous travaillons avec différentes typologies d'acteurs. Nous avons des points de vigilance pour ne pas créer des « cathédrales du désert », c'est-à-dire des sites dans des territoires où il n'y a pas d'ancrage possible. Il y en a 500 en France. Il nous arrive de dire à des entreprises que le projet n'est pas pertinent à cet endroit. Si le territoire n'a rien à offrir, l'impact économique sera compliqué.

**Remarque de la SEPANSO : « Oui, pour répondre à ce que vous laissez, ce que vous présentez, c'est la promotion, enfin c'est comme ça que c'est perçu, la promotion pour Elyse Energy. Et vous allez ressentir que ça fait quand même bien qu'il y ait peut-être d'autres opinions. Alors, vous faites de la méthodologie, vous parlez de comprendre les perceptions des parties prenantes locales. Très bien, mais la SEPANSO qui est là depuis plus de 50 ans, c'est une partie prenante locale. »**

L'enregistrement a été coupé à ce moment. Le contenu suivant a été réalisé sur la base de la prise de notes.

**Question de l'AEPS de Mourenx : Vous indiquez que le projet générera 1 500 emplois. Si on fait la somme des emplois sur la diapositive présentée, on ne tombe pas sur 1 500. Comment ça se fait ?**

Réponse de Utopies : La liste est basée uniquement sur les emplois induits et ne compte pas les emplois directs.

**Remarque : Normalement, 1 emploi direct génère 1 emploi indirect. Ici la projection est bien plus importante.**

Réponse de Utopies :

Nos études permettent d'estimer la création de 250 emplois directs sur site, auxquels s'ajoutent 200 à 250 emplois indirects (chaîne de fournisseurs) et induits (impacts liés aux dépenses des ménages et aux dépenses publiques). Cela correspond à un effet multiplicateur de l'ordre de 2 (2 emplois au total pour un emploi sur site), situé dans la moyenne pour un projet industriel de cette nature (à noter que l'ensemble des impacts indirects et induits est localisé sur le bassin de Lacq).

Toutefois, l'étude réalisée par Utopies propose d'aller au-delà des seuls impacts liés aux dépenses futures générées par le complexe industriel. Elle s'intéresse aux effets liés à la présence même du site sur le territoire : impacts de long terme, amélioration de la compétitivité des entreprises déjà implantées (notamment via le renforcement de filières fragilisées) et influence sur l'attractivité du territoire, avec des implantations futures rendues possibles ou facilitées par le projet E-CHO.

Ces effets concernent à la fois des emplois existants (maintenus ou sécurisés) et des emplois qui seront créés dans les années à venir. Il ne s'agit donc pas de 1 500 créations nettes d'emplois. L'effet multiplicateur de 6 (soit 1 500 emplois au total pour 250 emplois sur site) correspond à l'ensemble des emplois soutenus — créés ou maintenus — sur le bassin de Lacq grâce au projet. Une part majoritaire de ces emplois (environ 1 000) dépend du rôle structurant que jouera le complexe industriel sur le temps long. Ces impacts, parce qu'ils sont diffus, progressifs et de long terme, sont par nature plus difficiles à percevoir et à quantifier que les effets directs ou liés aux dépenses immédiates du site, alors même qu'ils en constituent la part la plus structurante pour le territoire. Le complexe industriel contribue à renforcer le capital territorial du bassin de Lacq. À ce titre, ses effets ne peuvent être appréhendés selon un raisonnement linéaire du type « un emploi sur site = un emploi hors site. Les implantations industrielles, comme les fermetures de sites, produisent parfois des effets systémiques et non linéaires, dont les retombées peuvent être exponentielles à l'échelle d'un territoire. C'est le cas ici ».

**Remarque de la CGT 64 : L'étude ne prend pas en compte les emplois de la filière bois en Nouvelle-Aquitaine (58 000 emplois). Il est dommage que le périmètre de l'étude ne s'étende pas à la région Nouvelle Aquitaine.**

Réponse de Utopies : Il s'agit d'un parti pris qui a été pris au lancement de l'étude car la majorité des enjeux se concentrent sur une échelle micro-locale. Il existe tout de même des enjeux à l'échelle régionale mais ils sont plutôt sur la chaîne de valeur.

Réponse de la CCI : Les acteurs régionaux ont été rencontrés lors des entretiens qualitatifs (ADI, Airbus). 49 % des dirigeants interrogés proviennent du bassin industriel de Lacq.

**Question de la mairie de Bézingrand : Est-ce que l'étude s'est concentrée sur les risques pour les habitants ?**

Réponse de la CCI : Non l'étude s'est focalisée sur les enjeux socio-économiques si le projet voit le jour sur le territoire.

**Remarque de Pyrénées Rebelles : Il existe déjà des dépassements ponctuels de la couche d'ozone, et des autres polluants. Il y en aura encore plus avec l'implantation de nouvelles entreprises. L'avis de la MRAe sur le PCAET souligne les enjeux du territoire liés à l'activité industrielle.**

**Remarque de Pyrénées Rebelles : 93 % des dirigeants se disent favorable au projet E-CHO alors que 29 % n'en ont pas connaissance.**

Réponse de la CCI : Nous avons réalisé un filtre. Parmi les dirigeants connaissant le projet, 93 % y sont

favorables.

**Question de la FNE : Quels sont les sources pour le chiffre donné pour l'impact de l'implantation d'un dentiste ?**

Réponse de Utopies : Le chiffre a été réalisé dans le cadre d'une étude portée par Utopies et a été audité par des cabinets spécialisés voire des concurrents.

## Intervention des membres du comité de suivi

En amont du comité de suivi, il a été proposé, à ces membres et à leurs invités, d'intervenir pendant 10 minutes pour présenter des éléments de leur choix en lien avec la thématique du jour.

4 structures ont souhaité s'exprimer :

- La SEPANSO
- La CADE
- Les Shifters Palois
- La CCLO

### Intervention écrite de Henri PÉPIN, Sepanso 64 : document transmis en séance à tous les membres du comité de suivi

En amont de l'intervention de Monsieur Pépin, les associations présentes ont souhaité revenir sur les propos tenus dans la presse par Monsieur Patrice LAURENT qualifiant les associations d' « Ayatollah ». M. Patrice LAURENT s'est excusé mais précise qu'il faisait référence à la notion d'expertise dont font preuve les associations dans l'utilisation de ce qualificatif. Également, il regrette que les élus soient considérés comme corrompus par les opposants.

La Sepanso, association environnementale présente dans le département depuis plus de 50 ans, alerte sur le projet industriel E-CHO d'Elyse Energy. L'organisation conteste fermement les allégations de décarbonation avancées par l'entreprise.

**Argument principal** : Les carburants issus de la biomasse forestière contribuent au réchauffement climatique autant que ceux d'origine fossile. À l'horizon 2050, ils ne permettent pas une décarbonation significative - un fait physique.

**Problème réglementaire** : Elyse Energy s'appuie sur une réglementation européenne qui exonère les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la biomasse forestière, en supposant que le puits de carbone forestier compense ces émissions. Or, ce puits diminue dangereusement : il a été divisé par deux en dix ans et pourrait disparaître dans les 20 prochaines années selon l'Institut Géographique National.

**Paradoxes dénoncés** : Les émissions exonérées sont comptabilisées dans l'inventaire national français, rendant tous les citoyens responsables des émissions d'Elyse Energy. L'Union européenne impose simultanément à la France d'augmenter son puits de carbone de 25 % d'ici 2030 tout en encourageant son utilisation, donc sa diminution.

**Demande** : La Sepanso exige qu'Elyse Energy cesse toute communication sur la décarbonation et que les autorités locales arrêtent de propager ces informations trompeuses.

**Intervention.**

Je voudrais commencer par dire que la Sepanso, qui est présente dans le département depuis plus d'un demi-siècle, soutient un développement industriel respectueux de l'environnement et de la santé des citoyens.

La Sepanso joue le rôle de lanceur d'alerte.

Lanceur d'alerte quand il y a un non-respect de la réglementation par les industriels, ou mise en danger de la santé de la population. Tout récemment, la Sepanso a dénoncé et fait condamner Sanofi pour les rejets atmosphériques gigantesques de produits à la base de la Dépakine. Tout récemment la Sepanso a fait condamner Sobegi-Total pour des rejets atmosphériques de NOx (oxydes d'azote) bien au-dessus des normes.

La Sepanso joue aussi le rôle de lanceur d'alerte quand elle est amenée à donner son avis sur un projet industriel comme E-CHO. Mon propos aujourd'hui est de relancer l'alerte sur la prétendue décarbonation dont se vante Elyse Energy. Il s'agit d'une allégation trompeuse. Les carburants issus de la biomasse forestières contribuent au réchauffement climatique autant que ceux issus de ressources fossiles. Le réchauffement climatique impacte déjà les ressources de bois. Dans ce contexte la physique montre, qu'à l'horizon 2050, date fixée pour la neutralité carbone, la production de carburants à partir du bois ne permet pas d'obtenir une décarbonation significative par rapport à l'emploi de ressource fossile. Il s'agit d'un fait scientifique.

E-CHO ne veut pas le reconnaître et fait appel à la réglementation européenne, mise sur pied il y a des années, pour favoriser l'utilisation du bois à des fins industrielles (chauffage, carburants), à une époque où le puits de carbone national n'était pas en danger. Selon la réglementation, E-CHO serait exonéré de l'imputation, à son bilan carbone, de l'émission de CO<sub>2</sub> provenant de l'utilisation de la biomasse forestière. Cela permettrait bien évidemment d'améliorer considérablement ce bilan. Pour justifier cette exonération, il est fait l'hypothèse que cette émission de CO<sub>2</sub> peut être compensée dans la durée par l'absorption de carbone atmosphérique dans le puits forestier du pays. Ceci est envisageable à la condition que le puits forestier soit stable en moyenne dans la durée. Mais ce puits de carbone est en train de diminuer au risque de disparaître dans les prochaines 20 années selon les projections de l'IGN (Institut Géographique National). Il a déjà diminué d'un facteur 2 ces dix dernières années. L'argumentation d'Elyse est complètement remise en question pour les 25 prochaines années.

Ce n'est pas tout. Les émissions de CO<sub>2</sub> exonérées ne disparaissent pas, mais sont comptabilisées dans l'inventaire national des flux de CO<sub>2</sub> entre les différents réservoirs terrestres du puits de carbone (sols, forêts, etc.) et l'atmosphère. La gestion et la responsabilité de ce puits de carbone appartiennent à chaque pays. C'est ainsi que, de manière paradoxale, tous les Français deviennent responsables en fin de compte des émissions de CO<sub>2</sub> d'Elyse Energy ! Il est établi que ce puits de carbone diminue de manière tendancielle depuis dix ans. De manière incohérente la commission européenne impose à la France, depuis 2023, une augmentation de son puits de carbone de 25 % d'ici 2030, tout en encourageant les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de l'utilisation du bois, qui font diminuer le puits de carbone !

Je demande à Elyse de retirer de sa communication tout mention de décarbonation ou d'émissions évitées. Il s'agit d'une allégation trompeuse. Je demande au président de la Communauté de communes Lacq-Orthez de ne plus propager des propos prêtant à confusion quant à la décarbonation. Les faits scientifiques ne sont pas des opinions.

#### **Intervention de Jacques DESCARGUES, CADE**

La présentation se base sur une note du Conseil d'Analyse Économique (CAE) de septembre 2025 et précise les pages mentionnées.

Ce document revient sur l'évaluation économique et sociale des politiques publiques du bois énergie et aborde la valeur ajoutée totale du secteur, estimée à 11,2 milliards (en 2018). Il y a une nécessité de faire rentrer le capital naturel (non marchand) dans la prise de décision économique et financière.

La contribution future de la forêt à la réalisation des objectifs nationaux d'émissions nettes de CO<sub>2</sub> apparaît aujourd'hui incertaine. En 2050, 30 % de la récolte bois pourrait alimenter la production des Carburants d'Aviation Durables. Il y a de fortes tensions et une nécessité d'évaluer la pertinence de cette évolution des usages de la biomasse forestière et la pertinence des politiques de soutien du bois énergie.

*Selon le CAE, « cette filière est souvent présentée comme neutre en carbone au motif que le CO<sub>2</sub> émis par la combustion serait compensé par la repousse des arbres. Cette neutralité repose sur l'hypothèse d'une régénération rapide des forêts qui ne correspond pas toujours à la réalité. »*

Les politiques publiques concentrent aujourd'hui l'essentiel des soutiens au bois énergie alors que l'impact du bois énergie sur le climat est au mieux faiblement positif et en outre très incertain.

Le programme de recherche Futuro1 a permis de créer des champignons et des levures OGM améliorant le raffinage de la biomasse pour la production de carburants durables. Le Directeur de recherche de l'INRAE qui a conduit ces travaux l'a confirmé. Axens et IFPEN ont acheté les brevets déposés. Axens et IFPEN sont entre autres opérateurs techniques d'E-CHO. Des OGM seront-ils utilisés dans l'usine BioTJet, pour produire l'e-biokérosène ? Si oui, quelles procédures seront mise en œuvre pour stocker en toute sécurité les digestats et éviter toute diffusion de ces OGM en espace naturel ?

### Intervention de Pierre BISCAY, Les Shifters palois

Nous constatons depuis quelques mois qu'Elyse Energy diffuse dans les médias des informations distordues, parfois pas cohérentes avec celles disponibles sur le site de la concertation. Les chiffres sont exagérés s'il s'agit de parler de l'importance du projet et de son intérêt. Ils sont minorés s'il s'agit de parler de son impact environnemental. Enfin, le tout est résumé sous forme de revendications dont nous avons démontré par une analyse physique sourcée que certaines sont erronées. Nous avons donc souhaité vous présenter un "fact checking" sur quelques points uniquement afin de tenir le timing.

- 1- **Le projet aura un impact important sur la décarbonation de l'aérien tout en utilisant des ressources limitées.** C'est faux si on se place à l'horizon 2050, cible de l'atteinte de la neutralité carbone en France. En effet, E-CHO ne produira à date que 2,5 % du bio-kérosène nécessaire conformément à la directive REFUEL-EU. Donc il faudra en réalité 40 unités E-CHO pour y arriver. La consommation de bois / déchets agricoles et d'électricité sera donc massive.
- 2- **E-CHO décarbone le bio kérosène à plus de 70 %.** Là encore nous avons démontré que c'est faux. Brûler de la biomasse émet toujours du CO<sub>2</sub>, contrairement à ce qu'affirme la directive européenne RED qui définit comment calculer les émissions évitées. Ce sont les Académies des technologies et de l'agriculture qui le disent ainsi que le GIEC. Et ce qui importe ensuite est la vitesse de à laquelle le CO<sub>2</sub> émis est recapté par la repousse de la biomasse utilisée. Si elle a un cycle de repousse annuel, l'approximation de neutralité carbone de la biomasse est acceptable. Pour des arbres, elle n'est vraie qu'à échéance de la repousse équivalente, soit plusieurs décennies après. De plus, toute récolte d'arbre s'accompagne d'un relargage additionnel des autres compartiments dont le sol, d'environ 50 %, comme le montre le suivi IGN de la capacité de séquestration carbone de la forêt française. L'empreinte carbone du bois

énergie passe donc par un pic situé 10 à 20 ans après la récolte. Cette dynamique temporelle explique pourquoi, au pic, le bio kérosène peut émettre plus de CO<sub>2</sub> que d'utiliser du kérosène fossile. Donc on va consommer une quantité extrêmement importante d'énergie et de matière ligneuse pour, in fine, ne pas décarboner les 35 % de carburant requis par REFUEL, au moins temporairement pendant les premières décennies. En 2050 La filière E-CHO ne décarbonera pas le transport aérien, aggravera le problème climatique et éloignera la France de sa cible de neutralité carbone.

Elle l'éloignera d'autant plus que, du fait des conflits d'usage, l'arrivée d'un nouvel entrant sur la filière bois énergie va augmenter la récolte forestière et accentuer la perte de capacité de séquestration carbone. C'est ce que montre le suivi réalisé par l'IGN entre 2005 et 2022. La modélisation prospective que nous avons mise en place montre que la forêt française deviendra très probablement émettrice nette de CO<sub>2</sub> avant 2050 et le restera jusqu'en 2100. Et ce, malgré la prise en compte d'une hypothèse de généralisation des bonnes pratiques de gestion sylvicole, à même de doubler la productivité forestière à réchauffement climatique donné. Or, c'est le seul outil, offert par la nature, dont nous disposerons avant 2050 pour compenser les émissions résiduelles. BioTJet n'est donc pas généralisable et n'est pas cohérent avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Et le développement d'E-CHO/ BioTJet est permis par une directive, RED, qui édicte une convention qui ne respecte pas les lois de la physique concernant l'allure temporelle de l'empreinte carbone d'une utilisation de biomasse ligneuse à repousse pluri décennale. Lorsque la forêt française sera devenue émettrice nette, il faudra alors admettre que la filière BioTJet aura en fait aggravé le problème climatique.

- 3. Le projet E-CHO, inédit dans le monde, n'est un projet à haut risque industriel.** Là encore contestons ce point. Il assemble certes des technologies « éprouvées » séparément, à des échelles représentatives d'E-CHO pour les parties torréfaction et pyrogazéifieur + Fischer-Tropsch. Cependant, il n'y a aucun retour en service sur des électrolyseurs de cette taille. Il est donc à (haut) risque industriel (TRL ~ 6 à 7), même en prenant en compte le fait qu'Elyse s'appuie sur des industriels reconnus. Le document Elyse ne mentionne que des projets. Un seul aurait déjà dû entrer en service (KUQA, Chine, 260 MW, commissioning en cours depuis 3 ans. Nombreux problèmes de fonctionnement, démarrage repoussé en 2025). Le bilan des projets SAF France pour 2030 montre par ailleurs que la voie BioTJet est très minoritaire, par rapport au tonnage total, mais aussi par rapport au tonnage de la voie Méthanol to Jet (34% seulement).

Enfin, nous rappelons que, par rapport aux autres projets de giga électrolyseurs français, la distance entre l'électrolyseur et les premières habitations et une route à forte circulation est la plus faible. Les Shifters répondent au courrier Vrai/Faux réalisé par Elyse Energy et transmis aux élus du territoire sur la biomasse.

### Intervention de Patrice LAURENT, président de la CCLO

Patrice Laurent explique que les élus se montrent favorable au projet non pas en raison des emplois créés par ce dernier mais parce qu'il répond aux enjeux de décarbonation de la société. Il cite comme exemple le refus de certains projets sur le territoire. Il rappelle également que 34 % des émissions de CO<sub>2</sub> sont dues aux transports.

Il déclare qu'un produit qui ne produit pas sur son territoire est un pays dépendant des autres. Il aborde ainsi les questions de souveraineté et de décarbonation. Il y a un enjeu à réindustrialiser vite dans un pays où la réglementation est contraignante.

## Temps d'échanges n°3

***Elyse Energy a fait préciser à Monsieur Pépin et confirmer par les Shifters que l'argument sur la décarbonation concernait un débat réglementaire européen, sur lequel le projet E-CHO n'a pas de levier.***

***Par ailleurs, Elyse Energy précise que toute démonstration multipliant les chiffres du projet par 40 ne relève pas non plus du projet en question.***

**Réponse du collectif Pyrénées Forêts Vivantes :** Nous ne sommes pas contre les industriels. Nous sommes contre l'utilisation de ressources pour produire quelque chose qui ne va pas réellement décarboner. Le territoire serait plus favorable à l'implantation de projets industriels décarbonants comme les batteries de véhicules électriques. Nous sommes favorables à un projet n'utilisant pas la biomasse, à la différence de BioTJet.

**Remarque des Pyrénées Re-belles :** Il faut ajouter la notion de sobriété avant de chercher à décarboner. De plus, la réponse sur le dépassement des Nox a été ajoutée dans le compte rendu du précédent comité de suivi mais n'a pas été apporté en séance.

**Question de Pyrénées Rebelles :** Depuis 2022, le prix de l'électricité a augmenté de 40 %. À quel prix le projet devra payer l'électricité pour être rentable ?

**Réponse de Elyse Energy :** Le projet ne négocie pas les prix de l'électricité qui sont basés sur une grille tarifaire de l'État pour les gros consommateurs. Cette dernière est en cours de refonte.

**Question de Pyrénées Rebelles :** Quel est investissement de la collectivité pour la réalisation de la THT entre Marsillon et Cantegrit ?

**Réponse de Elyse Energy :** E-CHO n'a pas besoin de la ligne THT car le poste existant a les capacités pour accueillir le projet. En parallèle, RTE souhaite renforcer les lignes électriques dans toute la France pour répondre aux besoins futurs. Il y a un enjeu d'électrifier le territoire pour répondre aux enjeux de la décarbonation. RTE travaille sur la priorisation des secteurs. Le bassin de Lacq devrait en bénéficier d'ici 2050.

**Remarque de l'AEPS de Mourenx :** Peut-on parler des riverains ? Nous avons plusieurs questions sur les risques, les résultats de l'étude de danger dont les effets dominos avec les industriels présents. Ces résultats doivent être rendus accessibles au public. E-CHO est le projet le plus proche des habitations avec une production d'hydrogène importante.

**Réponse de Elyse Energy :** Des informations seront transmises lors du forum public. L'intégralité des données seront transmises lors de l'enquête publique. Elyse Energy propose de rencontrer l'association pour échanger directement sur ces sujets.

**Remarque du CADE :** Des champignons peuvent être utilisés pour dégrader la qualité de la biomasse comme présenté précédemment. Le CADE souhaite savoir si Elyse Energy en prévoit l'usage dans son process.

Réponse de Elyse Energy : Il ne s'agit pas d'un sujet pour Elyse Energy qui n'utilise pas ce procédé.

## CONCLUSION



En conclusion, il est rappelé que le site Internet permet d'accéder à toute l'information disponible, aux prochaines rencontres et aux lettres d'information.